### MINISTERE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES** 

Paris, le 25 octobre 2023

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**DES GREFFES** 

Circulaire □ - Note 図

Date d'application: immédiate

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle RHG1

> LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

> > à

## MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL

MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES

COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

#### **POUR INFORMATION**

N° Note : SJ-23-331-RHG1/25.10.23

Mots clés : Greffiers des services judiciaires.

Titre détaillé : Liste des postes offerts aux greffiers issus du concours national,

promotion B2022C03 (session des 15 et 16 mars 2022)

Publication : INTRANET - temporaire jusqu'au 31 mai 2024

<u>Pièces jointes</u> : - Liste des postes offerts

- Profils de postes



#### Direction des services judiciaires

Égalité Fraternité

Sous-direction des ressources humaines des greffes Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1 Paris, le 25 octobre 2023

#### LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

à

## MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

# MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

### MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

<u>Dossier suivi par</u>: Géraldine MANCINO - 01.70.22.86.86 Chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B

<u>Objet</u>: Liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus du concours national, promotion B2022 C03 (session des 15 et 16 mars 2022).

J'ai l'honneur de vous communiquer, sous le présent pli, la liste des postes proposés aux 229 greffiers stagiaires des services judiciaires issus du concours cité en objet.

Afin de déterminer la localisation des postes proposés, il a notamment été tenu compte :

- de la tenue des jeux olympiques en 2024,
- de la vacance des postes à l'issue de la campagne de mobilité des greffiers des services judiciaires du premier semestre 2023,
- du manque d'attractivité de certaines juridictions.

Je vous informe que les postes sur les ressorts parisiens des départements de l'Ile-de-France bénéficient d'un régime indemnitaire égal à celui de l'administration centrale. En outre, les postes sur le ressort du département de la Seine-Saint-Denis bénéficient également du dispositif de fidélisation prévu par le décret n° 2020-1299 du 24 octobre 2020 portant création d'une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'Etat.

Je vous précise que la titularisation et l'affectation des greffiers issus de la promotion B2022 C03 devraient intervenir le 12 juin 2024.

.../..

Le dispositif de formation initiale des greffiers s'articule en cinq étapes successives :

- une période de découverte : constituée d'une semaine de scolarité de découverte et d'une semaine de stage de découverte en juridiction,
- une période de scolarité de 10 semaines, déclinée en modules d'enseignement développant les aspects essentiels du métier de greffier (dont congés du 24 décembre 2022 au 1er janvier 2023),
- une période de stages pratiques de 29 semaines permettant un enseignement à l'exercice des fonctions d'un greffier dans toute leur diversité,
- une période d'approfondissement professionnel comprenant :
  - \* une période de stages d'approfondissement des futures fonctions exercées dans une juridiction ou un service similaire à la future affectation du stagiaire, du 06 novembre 2023 au 03 mars 2024 (dont congés du 23 décembre 2023 au 03 janvier 2024),
  - \* une période de scolarité d'approfondissement en fonction des besoins exprimés du 18 mars 2024 au 07 avril 2024,
- une période de mise en situation professionnelle constituée d'un stage sur poste, du 04 mars 2024 au 11 juin 2024.

Au cours de la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire se verra désigner un tuteur. Ce tutorat doit lui permettre tout à la fois de monter en compétence mais également de bénéficier d'un accompagnement dans son organisation de travail et son intégration dans l'équipe de travail. Il conservera également un contact privilégié avec un chargé d'enseignement et un formateur spécialisé référents dans leur spécialité. Les réponses apportées aux questions des stagiaires alimenteront le contenu pédagogique de l'enseignement dispensé, spécialement celui de la scolarité d'approfondissement professionnelle de quelques semaines fixée avant la fin du cycle de formation.

J'attire votre attention sur l'importance de communiquer aux stagiaires, dès le début de leur mise en situation professionnelle, le service dans lequel ils seront affectés.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter ces informations à la connaissance des chefs de juridictions et des directeurs de greffe concernés afin de leur permettre de prendre toutes dispositions utiles.

La sous-directrice des ressources humaines des greffes,

My

Sylvie BERBACH